

## Comparaison syndicats Belges et Français

Par **Kem**, le **24/04/2008** à **14:12**

Voilà, j'ai découvert récemment que les syndicats français sont payés par ... l'Etat !!

Cela me choque.

En Belgique, les syndicats ne sont financés que par les syndiqués. Et ils ont de vrais rôles : les syndiqués ont parfois des bonus à leur chômage, des primes de naissances, de l'aide aux allocations familiales en plus, etc.

En France, j'ai l'impression qu'ils ne servent qu'à râler. Mais en étant financés par le gouvernement, peuvent-ils réellement remplir un rôle de "contre-pouvoir" ?

Par **amphitryon**, le **04/05/2008** à **22:08**

En fait, les syndicats ne sont pas vraiment totalement financés par l'état.

Le principe du syndicat en France est la non ingérence de l'état pour permettre justement au syndicat d'avoir une indépendance totale aussi bien d'un point de vue politique que vis-à-vis des employeurs.

Le syndicat représentatif est financé en France :

- 1) par les cotisations de ses adhérents
- 2) par des aides de l'état
- 3) par l'employeur qui lui verse un montant égal à 0,2% de la masse salariale.

Mais contrairement à ce que le commun des mortels peut penser, les syndicats n'ont pas un pouvoir financier très important en France.

Le syndicat peut également avoir fait l'objet d'une donation, d'un legs... puisqu'il a une personnalité morale.

Par **Vincent**, le **05/05/2008** à **09:58**

en valeur absolue, peut être, mais en opacité certainement. Je relativiserais néanmoins:

l'affaire dite de l'UIMM a bien mis en évidence que des millions d'euros pouvaient transiter par des syndicats...

Par **Kem**, le **05/05/2008** à **10:57**

Je ne suis pas convaincue du réel pouvoir utile des syndicats ... d'ailleurs je ne connais aucun travailleur syndiqué en France alors qu'ils le sont presque tous en Belgique !

Un signe ?

Des chiffres ?

Franchement, quand un Belgique dit à son chef qu'il va se renseigner à son syndicat, ça fait des sueurs froides ... Et, de plus, toutes les consultations juridiques et aides diverses offertes rendent le rôle du syndicat vraiment tangible. La différence entre le syndiqué et le non syndiqué se voit.

Par **x-ray**, le **05/05/2008** à **11:30**

C'est l'un des grands problèmes de ce pays : beaucoup de syndicats très politisés et peu d'adhérents (seulement 8% en France)...Donc :

- 1) Pour se faire entendre, il faut faire beaucoup de bruit (cf le nombre de grève en France par rapport aux autres pays européens)
- 2) Pour ne pas entendre, il faut accuser les syndicats de faire le jeu politique de la gauche. Pourtant, malgré le taux de syndicalisation, la France est l'un des pays où le nb de salariés couverts par une convention collective est le plus élevé (90%). Comme quoi, contrairement à une idée reçue, les syndicats ne roulent pas pour leur pomme mais bien pour l'ensemble des salariés...

Par **Kem**, le **05/05/2008** à **12:02**

Je suis une nullité en droit social (ho il me semble l'avoir déjà dit plusieurs fois en plus ^^ )

Comment fonctionnent les conventions collectives ?

En Belgique, nous avons les commissions paritaires qui sont excellentes. Le système est assez simple : pour chaque type d'emploi (les secrétaires, les ouvriers de l'automobile, les employés d'une ferme, ...) il existe une CP. Il s'agit d'une commission réunissant autant de représentant des travailleurs que de représentants des employeurs du secteur concernés. Ils fixent un barème déterminant les conditions de salaire en fonction de l'âge, du diplôme et de l'ancienneté du travailleur.

Ainsi, au même âge et à même ancienneté, le fait d'avoir un DEUG ou un M1 a vraiment une signification dans le salaire. Pareillement, deux personnes avec le même niveau d'étude mais

pas le même âge n'auront pas le même salaire.

On est très loin du SMIC.

Les conventions collectives fixent, quand à elle, les modalités de l'environnement du travail (WC séparés pour hommes et femmes, pause toutes les deux heures pour le travail de bureautique, horaires spécifiques selon la lourdeur des tâches, ...). Elles sont mises au points par les représentants des travailleurs (syndicats) et les représentants des employeurs.